



Faits saillants

22 février 2018

DÉTAILS DE L'ÉMISSION

Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA+/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	500 millions \$CAD (no-grow)
Date de négociation :	22 février 2018
Date d'émission :	1 ^{er} mars 2018
Date d'échéance :	1 ^{er} mars 2023
Coupon :	2,45 %
Taux de rendement :	2,481 %
Prix :	99,855 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+38 pbs
Canada de référence :	CAN 1,75 % du 1 ^{er} mars 2023
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) - Euro MTF Market
Chefs de file :	CIBC, HSBC, RBC Marché des capitaux et Valeurs Mobilières TD
Co-chef de file senior :	SEB

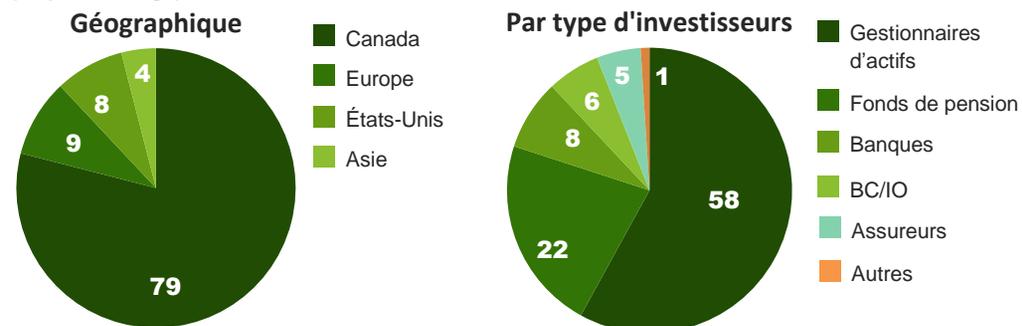


EXÉCUTION

- Mardi 20 février 2018 : Le mandat a été annoncé à l'ouverture des marchés à Londres, et une invitation pour une présentation Web a été envoyée à l'attention des investisseurs partout dans le monde. Plus de 70 personnes se sont jointes à cette présentation Web.
- Mercredi 21 février 2018 : La transaction a officiellement été annoncée, pour un montant de 500 millions de dollars canadiens (*no-grow*) et avec une indication initiale d'écart de taux dans le contexte de la courbe du Québec, soit d'environ 38,5 points de base. La taille de l'émission a été plafonnée à 500 millions de dollars canadiens compte tenu des besoins d'emprunts verts du Québec à ce moment.
- Jeudi 22 février 2018 : Avec un livre de commandes dépassant 1,8 milliard de dollars canadiens, le Québec a pu resserrer l'écart final à 38 points de base, un niveau permettant de balancer la qualité du livre de commandes, tout en fixant l'écart toujours dans le contexte de la courbe du Québec.

FAITS SAILLANTS

- Le 22 février 2018, le Québec a réalisé avec succès sa deuxième émission d'obligations vertes.
 - Avec un livre de commandes de plus de 1,8 milliard de dollars canadiens, le Québec a connu un succès qui a surpassé celui de l'émission inaugurale de février 2017, pour laquelle les intérêts avaient dépassé 1,1 milliard.
- Québec devient ainsi le deuxième gouvernement à émettre des obligations vertes sur le marché canadien cette année. À ce jour, le Québec est l'une des deux seules provinces à émettre des obligations vertes sur ce marché, avec l'Ontario.
 - Au cours des années à venir, le Québec sera un émetteur régulier sur le marché canadien.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des United Nations Principles for Responsible Investment (UN PRI), lesquels ont représenté plus de 85 % des ventes totales.
- L'émission a été offerte sur le marché mondial et sur une période suffisamment longue afin de permettre autant aux investisseurs internationaux que domestiques d'y participer. De cette façon, elle a connu une large distribution dans le marché primaire, avec cinquante investisseurs, dont 79 % au Canada, 9 % en Europe, 8 % aux États-Unis et 4 % en Asie. Quant aux types d'investisseurs, 58 % étaient des gestionnaires d'actifs, 22 % des fonds de pension, 8 % des banques, 6 % des banques centrales et institutions officielles, 5 % des assureurs et 1 % d'autres types d'investisseurs.

Distribution :
(en pourcentage)



Faits saillants

22 février 2018



UTILISATION DU PRODUIT

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices sur l'environnement. Le plus récent bulletin a été publié en février 2018.

CADRE DE RÉFÉRENCE ET PROJETS ADMISSIBLES

- Les fonds levés serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Ce cadre de référence s'est vu attribuer la plus haute cote possible par l'organisme CICERO (Center for International Climate Research), soit la cote « dark green » (vert foncé).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire) :
 - transport public;
 - efficacité énergétique;
 - énergies renouvelables;
 - gestion durable des déchets;
 - aménagement durable du territoire;
 - gestion de l'eau ou assainissement des eaux;
 - gestion forestière, agricole et des terres;
 - adaptation au climat et résilience.



PROJETS ADMISSIBLES POUR LA DEUXIÈME ÉMISSION

- Les quatre projets qui répondaient aux critères de sélection de la première émission sont de nouveau admissibles à un financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes, mais l'acquisition des nouvelles voitures de métro AZUR sera toujours privilégiée :

NOM DU PROJET	CATÉGORIE	ALLOCATION POTENTIELLE DU FINANCEMENT (%)
Nouvelles voitures de métro AZUR	Transport public	[50-100]
Réno-Systèmes	Transport public	[0-15]
Réno-Infrastructures	Transport public	[0-10]
Achat de bus hybrides	Transport public	[0-25]